

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BAINS DE MER DE MONACO

(Eurolist)

Par courrier du 4 février 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions BAINS DE MER DE MONACO sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société des BAINS DE MER DE MONACO, et détenir pour le compte desdits fonds, 85 806 actions BAINS DE MER DE MONACO représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 802 920 actions représentant autant de droits de vote.